



Assemblée générale

UN LIBRARY
DEC 1992
UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE
A/47/754
4 décembre 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-septième session
Point 139 de l'ordre du jour

RETRAIT TOTAL DES FORCES MILITAIRES ETRANGERES DES TERRITOIRES
DES ETATS BALTES

Lettre datée du 3 décembre 1992, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Lituanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une déclaration adoptée par le nouveau Seimas de la République de Lituanie au cours de sa 1re séance, le 25 novembre 1992 (voir annexe). Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe, en tant que document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 139 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Anicetas SIMUTIS

ANNEXE

Déclaration adoptée le 25 novembre 1992 sur le retrait de
l'armée russe de Lituanie

Le Seimas de la République de Lituanie, réuni en sa 1re séance le 25 novembre 1992,

Réaffirme la volonté du peuple lituanien, qui s'est exprimée dans le référendum du 14 juin 1992 concernant le retrait des forces armées russes et l'octroi de réparations au titre des dommages causés par l'occupation et l'annexion.

Le Seimas s'efforcera d'obtenir l'application inconditionnelle des accords signés à Moscou le 8 septembre 1992, entre la Lituanie et la Russie, y compris le calendrier du retrait des forces armées russes.

Le Seimas de la République de Lituanie fait appel à l'Organisation des Nations Unies et aux parlements des Etats démocratiques pour qu'ils appuient ces revendications essentielles et légitimes de la Lituanie.

Le Président du Seimas de la
République de Lituanie

(Signé) Algirdas BRAZAUSKAS
